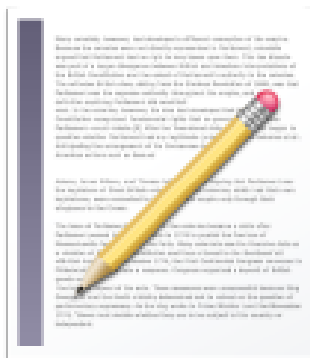


<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article175>



Bulletin d'adhésion

- Nous Joindre - adhérer -



Date de mise en ligne : lundi 19 février 2024

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous droits réservés

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion de l'année 2024.

Pour éviter un oubli, un retard dans votre ré-inscription, n'hésitez pas à ré-adhérer dans les meilleurs délais

Nous attirons votre attention sur trois points importants :

- Application sur la loi concernant la protection des données : Pour être adhérent le bulletin DOIT être signé et vaut acceptation de l'utilisation de vos données telles que stipulé. Votre adhésion est IMPOSSIBLE sans celle-ci.
- La carte d'adhérent est dématérialisée. Pour obtenir votre carte à jour, il vous faut vous connecter au site de l'UCGHN avec vos identifiants et l'imprimer à partir de ce site.
- Possibilité de régler votre adhésion par virement bancaire. Dans ce cas, il vous faut imprimer et compléter votre bulletin d'adhésion, le scanner en PDF et nous l'envoyer par mail à l'adresse indiquée dans le bulletin.

Le bulletin est éditable !

Le bulletin ci-dessous peut être complété sur votre ordinateur.

Une fois complété, l'imprimer, le signer puis le scanner ou le photographier pour nous l'envoyer.

L'avantage : Simple à compléter, pas de difficulté d'interprétation à la lecture.

A imprimer, remplir et nous retourner par courrier (ou mail si vous préférez).

Note : En ce qui concerne le paiement par chèque, ces derniers seront déposés en banque courant janvier.

[Bulletin adhésion année 2024](#) Bulletin adhésion année 2024